



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120359

CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC -
ARTICLE 318-3 DU CODE DE L'URBANISME

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
03 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

URBANISME ET FONCIER

**CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE
PUBLIC - ARTICLE 318-3 DU CODE DE L'URBANISME**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 20 juin 2011, vous avez autorisé Madame le Maire à lancer une enquête publique prévoyant le classement dans le domaine public de diverses parcelles restées au compte de propriétaires privés, mais entretenues depuis de nombreuses années par les services de la Ville.

Au regard du statut des parcelles concernées, une enquête publique a eu lieu du lundi 26 septembre au lundi 10 octobre 2011 en vertu des dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme.

Les parcelles concernées par cette enquête forment les voies suivantes :

- Rue Marcel Paul
- Rue Raoul Dufy
- Rue de Romagné
- Rue des Brissonnières
- Impasse Brun Puyrajoux
- Impasse de la Broche
- Impasse Angéline Faity

Au cours de l'enquête un propriétaire a fait une observation sur une parcelle incluse dans la rue des Brissonnières et non concernée par la voirie actuelle, et un autre propriétaire a demandé que le trottoir devant sa maison impasse Brun Puyrajoux soit exclu du classement dans le domaine public.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au classement de ces diverses parcelles en tenant compte des observations relevées.

Le statut des différentes voies à l'exception de l'impasse Brun Puyrajoux dans l'attente du document cadastral de division, a permis l'incorporation dans le domaine public communal par délibération du 20 février 2012.

Les formalités de division de parcelle pour extraire le trottoir concerné dans l'impasse Brun Puyrajoux ont été effectuées, et la partie devant être incorporée dans le domaine public communal est cadastrée section CV N° 613 pour une superficie de 8 a 01 ca.

En conséquence, il convient de régulariser le statut de l'impasse Brun Puyrajoux, en l'incorporant dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation de la parcelle CV 613 formant l'impasse Brun Puyrajoux au domaine public communal, en vertu de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

Madame le Maire, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL